Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_3-DE

COMMUNE DE CRAC'H

Mairie Place René Le Mené 56950 CRAC'H (tél.02.97.55.03.17)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi 6 juillet à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRAC'H, dûment convoqué par voie dématérialisée le 30 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR.

Etaient présents (21) : Mesdames et Messieurs, Ronan LE DÉLÉZIR, Patricia LE VIGOUROUX, Augustin GASCHIGNARD, Jeanne DREANO, Pascal DEPOORTERE, Caroline COUGOULIC, Yoann GREZEL, Hubert d'ABOVILLE, Marie-Pierre LOIZIC, Jean-François FERTIN, Laurent LE BAGOUSSE, Magali LANGLAIS-ARS, Nadine SEGALEN, Sandra LE BIHAN, Sébastien LE BOULER, Ismaël HERVE, Anaïs HENRIO, Clémence JICQUELLO, Philippe BEZIEAU, Laurence EDELIN, Agnès DUPERRIN.

Absent donnant pouvoir (1) : Alain SANTERRE avait donné pouvoir à Pascal DEPOORTERE

Absente excusée (1) : Marianne LE BARON

Secrétaire de séance : Pascal DEPOORTERE

Conseillers en exercice : 23	Présents : 21	Votants : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

2026-6-3 Travaux d'aménagement et de sécurisation rue Saint Clair – demande de subvention au conseil départemental du Morbihan
Rapporteur Pascal DEPOORTERE

Le département du Morbihan a réactivité le Programme de Solidarité Territorial (PST) à compter du 1er juillet 2026. Ce dispositif permet de financer les projets des communes. Chaque commune dispose d'une dépense subventionnable plafonnée à 350 000 € HT par an.
La commune de Crac'h peut bénéficier d'un taux d'intervention à hauteur de 20%.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre PST 2026

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 056-215600461-20260706-2026_6_3-DE

pour le projet d'aménagement et de sécurisation de la rue Saint Clair, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	Taux
Maitrise d'œuvre	33 440,00 €	Conseil départemental	70 000,00 €	13,17%
Mission SPS	1 400,00 €	AQTA fonds de soutien cyclable	22 975,00 €	4,32%
Travaux	496 500,00 €	Autofinancement	438 365,00 €	82,50%
TOTAL	531 340,00 €	**TOTAL**	531 340,00 €	100,00%

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :
- APPROUVE, le plan de financement prévisionnel ;
- AUTORISE, Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan.

22 pour, 0 abstention, 0 contre

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Ronan LE DÉLÉZIR

MAIRIE DE CRAC'H
MORBIHAN

Le secrétaire de séance,

Pascal DEPOORTERE